Les déterminants

Fiche de révision CRPE · 7 min de lecture · Programme de français du cycle 4 (BO n° 10 du 5 mars 2026), « Connaitre les différents constituants d'une phrase » : 5e (distinguer les déterminants et les pronoms) ; « Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix » : 4e (chaînes d'accord dans un groupe nominal présentant un déterminant indéfini)

Le déterminant se place devant le nom et l'identifie. Cette fiche donne les classes de déterminants, les formes contractées qui brouillent les repères, et le test qui permet de distinguer un déterminant d'un pronom.

Ce que le jury attend

Dans la phase d'étude de la langue de la première épreuve écrite, le candidat doit reconnaître un déterminant dans un groupe nominal, le classer dans la bonne catégorie, et le distinguer d'un pronom. Il doit employer la terminologie d'Eduscol : on parle de **déterminant** possessif, démonstratif ou indéfini, et d'**article** défini, indéfini ou partitif.

Le déterminant : ce qui identifie le nom

Le déterminant est un mot grammatical placé avant le nom dans le groupe nominal. Il contribue à identifier le nom, en précisant de quel objet ou de quelle quantité l'on parle. Il s'accorde en genre et en nombre avec le nom.

> **DÉFINITION**
>
> **Déterminant** : mot grammatical qui se place avant le nom dans le groupe nominal (GN), s'accorde avec lui en genre et en nombre, et l'actualise, c'est-à-dire le rattache à une réalité précise. La structure de base est : déterminant + nom, éventuellement suivi d'une expansion.

Un nom employé seul, comme dans un dictionnaire, ne renvoie à aucun objet particulier. Dès qu'il désigne une réalité du discours, un déterminant est presque toujours nécessaire : *mon chien*, *ce chien*, *des chiens*.

> **EXEMPLE**
>
> - *Ma voisine* : déterminant possessif, de même genre et de même nombre que le nom *voisine*.
> - *Une voisine très bavarde* : article indéfini, avec une expansion (l'adjectif *bavarde*) placée après le nom.
> - *Cette voisine* : déterminant démonstratif, qui désigne une personne précise.

Les articles : défini, indéfini, partitif

L'article se répartit en trois types. L'article défini et l'article indéfini se distinguent par le degré d'identification du nom ; seul le partitif dépend du caractère massif du nom (niveau II, p. 107).

Type	Formes	Repère
Article défini	*le*, *la*, *l'*, *les*	désigne un nom déjà identifié ou pris dans sa généralité
Article indéfini	*un*, *une*, *des*	désigne un élément non identifié
Article partitif	*du*, *de la*, *de l'*	s'emploie principalement avec un nom massif, concret ou abstrait : *du pain*, *du courage*

Le partitif s'emploie principalement avec des noms qu'on ne compte pas (niveau II, p. 107). Il se distingue de la forme contractée, qui résulte de la contraction d'une préposition et de l'article défini (niveau I, p. 30).

Les formes contractées : ne pas confondre

Certaines formes de l'article défini résultent de la contraction d'une préposition (à ou de) avec un article défini : ce sont les formes contractées de l'article défini (niveau I, p. 30 ; niveau II, p. 107-108).

- à + le = **au** : *il pense au rendez-vous*
- à + les = **aux** : *elle écrit aux voisins*
- de + le = **du** : *il revient du marché*
- de + les = **des** : *la couleur des murs est claire*

Deux confusions sont fréquentes. D'abord, **du** partitif (*il boit du café*) n'est pas **du** contracté (*il revient du marché*) : seul le second contient une préposition. Ensuite, **des** article indéfini pluriel (*elle achète des cerises*) n'est pas **des** contracté (*elle parle des cerises qu'elle a cueillies*).

> **MÉTHODE**
>
> 1. **Chercher le nom** qui suit le mot. Si le nom est précédé d'une préposition, la forme peut être contractée.
> 2. **Vérifier la préposition** : *de* suivi d'un article défini pluriel (*de* + *les*) donne *des* contracté ; sans *de* devant le nom, *des* est l'article indéfini pluriel, même si une autre préposition précède le nom (*avec des amis*).
> 3. **Tester la négation** : l'article indéfini pluriel devient le plus souvent *de* dans une phrase négative (*il mange des cerises* devient *il ne mange pas de cerises* ; niveau I, p. 30).

Les autres déterminants : possessifs, démonstratifs, indéfinis

Le **déterminant possessif** a une valeur proche de celle de l'article défini, mais il porte en plus une information sur la personne grammaticale. Ses formes sont *mon, ma, mes, notre, nos* (première personne), *ton, ta, tes, votre, vos* (deuxième personne), *son, sa, ses, leur, leurs* (troisième personne). Devant un nom féminin qui commence par une voyelle, on emploie *mon* : *mon amie* (niveau I, p. 32).

Le **déterminant démonstratif** a aussi une valeur d'article défini, et il renvoie soit à un élément déjà nommé, soit à la situation d'énonciation, soit à ce qui suit (*Je retiens ceci : rien n'est joué* ; niveau I, p. 32 ; niveau II, p. 111). Ses formes sont *ce, cet, cette, ces*.

Le **déterminant indéfini** exprime, outre la valeur d'article indéfini, une quantité : nulle (*aucun*, *nul*), partielle ou vague (*certains*, *plusieurs*, *quelques*, *maints*), ou totale (*chaque*, *tout*, *n'importe quel*). Ce sont des déterminants à part entière : ils s'accordent avec le nom et entrent dans les chaînes d'accord étudiées en quatrième.

> **EXEMPLE**
>
> - *Il n'a reçu aucune réponse* : déterminant indéfini de quantité nulle.
> - *Chaque élève a rendu son devoir* : déterminant indéfini de quantité totale.
> - *Ces élèves rendent leurs copies* : le premier mot est un démonstratif, le second un possessif.

Déterminant ou pronom ? Le test décisif

La question de la distinction est explicitement au programme du cycle 4 en cinquième. Le repère central tient à ce que chaque classe fait dans la phrase.

- Un **déterminant** introduit un groupe nominal : il est placé devant un nom.
- Un **pronom** tient lieu d'un groupe nominal, ou désigne une personne, sans être suivi d'un nom. Un pronom personnel peut être situé dans le groupe verbal, où il occupe la place d'un complément.

La forme *leur* en est l'exemple typique : dans *il leur écrit*, *leur* est un pronom personnel situé dans le groupe verbal ; dans *leur maison*, c'est un déterminant possessif qui introduit le groupe nominal.

MÉTHODE

1. **Repérer le mot** et la forme attendue : est-il devant un nom ?
2. **Si oui**, c'est un déterminant : il introduit un GN.
3. **Si non**, vérifier qu'il tient lieu d'un GN ou qu'il représente une personne : c'est alors un pronom.
4. **Justifier en une phrase**, en nommant la classe et le GN concerné.

Accorder le déterminant

Le déterminant s'accorde avec le nom qu'il introduit. Dans un groupe nominal étendu, plusieurs mots d'accord se succèdent : le déterminant, puis l'adjectif. Le déterminant indéfini est au cœur de ces chaînes d'accord, que la notion dédiée développe. Ici, il suffit de retenir que l'accord du déterminant se lit sur le nom, jamais sur le mot qui le précède.

Les pièges à éviter

Erreur fréquente : parler d'« adjectif possessif » ou d'« adjectif démonstratif ». La terminologie d'Eduscol emploie le terme de déterminant, qui est celui à utiliser à l'écrit.

Erreur fréquente : confondre la forme contractée de l'article défini avec l'article partitif ou indéfini. *Du* et *des* peuvent contenir la préposition *de* suivie d'un article défini : il faut vérifier la préposition devant le nom.

Erreur fréquente : confondre *leur* déterminant et *leur* pronom. Le premier introduit un GN, le second se place dans le groupe verbal.

Erreur fréquente : oublier que *ma* devient *mon* devant une voyelle (*mon amie*, et non *ma amie*).

Pour aller plus loin

Les pronoms, qui se distinguent des déterminants, sont traités dans la notion dédiée. Les classes de mots, qui situent le déterminant parmi les natures, sont dans les classes de mots. Le quiz et les exercices permettent de s'entraîner à reconnaître et à classer chaque déterminant avant de passer à la justification écrite. Les chaînes d'accord du groupe nominal font l'objet de la notion sur les accords dans le groupe nominal.

À RETENIR

- Le déterminant se place devant le nom, s'accorde avec lui et l'actualise.
- Articles défini, indéfini et partitif ; *du*, *au*, *aux*, *des* peuvent être des formes contractées de la préposition et de l'article.
- Possessifs, démonstratifs et indéfinis sont des déterminants : ils introduisent un groupe nominal.
- Un déterminant introduit un GN ; un pronom tient lieu d'un GN ou représente une personne.
- Pour justifier à l'écrit, nommer la classe du mot et le groupe nominal qu'il introduit.

Sources

1. Programme de français du cycle 4 (arrêté du 18 février 2026, NOR MENE2602912A, BO n° 10 du 5 mars 2026), annexe 1, Grammaire, « Connaitre les différents constituants d'une phrase », cinquième : distinguer les déterminants et les pronoms ; « Savoir accorder les mots dans la phrase et expliquer ses choix », quatrième : chaînes d'accord dans un groupe nominal présentant un déterminant indéfini, consulté le 02/11/2026
2. La grammaire du français — Terminologie grammaticale (Eduscol, DGESCO), 3.1.2 « Le déterminant », p. 30-32 (article, formes contractées, déterminant possessif, déterminant démonstratif) ; II, 3.3 « Les déterminants », p. 106, et 3.3.5 « Les déterminants indéfinis », p. 114 ; remarque sur « leur », p. 32 ; pronom personnel, p. 42, et II, pronoms, p. 118-127, consulté le 02/11/2026

Rédigée le 02/11/2026, seconde vérification en cours.

travail-industrie.com · CRPE · document de révision indépendant, sans lien avec l'Éducation nationale ; il ne remplace pas les textes de référence.

Fiche en ligne : https://travail-industrie.com/concours/crpe/francais/determinants · Quiz de la notion : https://travail-industrie.com/nos-formations-en-ligne/quizz/crpe-francais-determinants

Généré le 03/11/2026.